

Province de Québec  
Municipalité de Saint –Samuel  
Mardi 8 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 8 janvier 2019 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier, Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

**2019-01-000**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2019-01-001**

**Adoption des procès-verbaux du 4 décembre 2018 séance ordinaire et extraordinaire et le suivi.**

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 4 décembre 2018 séance ordinaire et extraordinaire, soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2019-01-002**

**Adoption des procès-verbaux du 11 décembre 2018, des 2 séances extraordinaires et le suivi.**

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 11 décembre 2018 séances extraordinaires, soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2019-01-003**

**Adoption des comptes.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 106 038.17\$, dont 11 194.37\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

**2019-01-004**

**Renouvellement du prêt – garage municipal.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier que la municipalité renouvelle le prêt du garage municipal pour 4 ans, reste un solde de 39 927.58\$ à un taux d'intérêt fixe de 5,160% l'an, date d'échéance décembre 2022. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous lesdits documents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2019-01-005

**Adoption d'un projet de règlement 2019-304– établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.**

La conseillère madame Sandra Lampron dépose un projet de règlement n° 2019-304 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-01-006

**Avis de motion de règlement 2019-304– établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.**

**Avis de motion** est donné par monsieur Grégoire Bergeron, conseiller, sera adopté à une séance ultérieure un règlement n° 2019-304 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-01-007

**Sécurité incendie – Schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska : Adoption du plan de mise en œuvre**

---

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a produit un projet de schéma de couverture de risques révisé;

**ATTENDU QU'**en collaboration avec les chefs des services de sécurité incendie desservant le territoire, la MRC d'Arthabaska a élaboré un plan de mise en œuvre comprenant des actions spécifiques à chaque municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Samuel doit maintenant procéder à l'adoption de ce plan de mise en œuvre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Claudia Doucet, appuyé par M Grégoire Bergeron, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel adopte le plan de mise en œuvre, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** ce plan de mise en œuvre fasse partie intégrante du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**Responsabilité des conseillers.**

Grégoire Bergeron : Concernant la demande de M Ferland pour son projet, la municipalité prend position à la recommandation de l'avocate, la municipalité attendra le jugement de la cour.

Claudia Doucet : MADA un plan d'action est en train de se former

Léo Gauthier : De planifier l'abat poussière en avril – mai.

D'envoyer le 6 roues à l'inspection au début printemps.

Monsieur Denis Lampron dépose sa lettre de démission, mandat qui prendra fin vendredi 11 janvier 2019.

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 15. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Denis Lampron,  
Maire**

---

**Denis Lampron,  
Maire**

---

**Suzie Constant,  
Secrétaire de la séance**